
Rapport annuel du Syndicat suisse des marchands de bétail (SSMB) pour l'an 2012

Carlo Schmid-Sutter

1. Les marchés pendant l'année sous revue

1.1 Les vaches de boucherie toujours très demandées

La quantité de viande de transformation disponible étant inférieur à la demande, la viande n'a pas toujours pu être livrée en quantité suffisante. En 2012, le prix pour les vaches T3 s'élevait en moyenne à 6.28 Fr./kg de poids abattu, ce qui représente 4 centimes de plus qu'en 2011. Au total, 6500 tonnes de carcasses de vaches ont été importées ; à cela s'ajoutent les quartiers de derrière et les cuisses, dont 1650 tonnes ont été importées, soit le double de l'année précédente.

1.2 Une bonne année pour le bétail d'égal

En raison de l'importante offre de bétail d'égal, les prix ont diminué peu après le début de l'année, pour atteindre le prix le plus bas autour de Pâques. Il s'élevait à Fr. 7.90/kg de poids abattu pour les taureaux, les bovins et les bœufs de la catégorie T3. Une fois les animaux sur l'alpage et après une diminution sensible de l'offre de bovins et de taureaux, les prix pour le bétail d'égal ont augmenté fin mai, comme de coutume à cette saison. Pour les taureaux d'égal T3, le prix moyen s'élevait à Fr. 8.41/kg de poids abattu, ce qui représente 12 centimes de plus par rapport à 2011. Plusieurs fois au cours de l'année, les prix des bovins de qualité inférieure étaient sous pression, tandis que les bovins de bonne qualité étaient très recherchés. Dans l'ensemble, 2012 peut être considéré comme une bonne année pour le bétail d'égal. Presque 5000 tonnes d'aloys et de High-Quality-Beef ont été importées, ce qui équivaut à peu près à la quantité de l'an dernier.

1.3 Le marché des veaux à nouveau très animé

La pression habituelle exercée sur le prix des veaux au début de l'année a commencé cette fois-ci déjà trois semaines avant Noël 2011. En février, grâce aux activités de vente de grands distributeurs, une chute de prix encore plus grave a pu être évitée temporairement. Avant Pâques, une nouvelle pression sur les prix était due au déséquilibre sur le marché. En raison du prix très bas de Fr. 12.30/kg de poids abattu autour de Pâques, Proviande a procédé à une décharge du marché, permettant d'emmagasiner quelque 600 tonnes de viande de veau. En mai, le marché était suffisamment dégagé et les veaux étaient à nouveau recherchés. Le mauvais temps en juin et en juillet n'était guère favorable aux grillades, raison pour laquelle la consommation de viande de veau s'est développée plus positivement que prévu et les prix ont atteint temporairement Fr. 13.10/kg. En automne, la demande de viande de veau était bonne. En moyenne sur toute l'année 2012, les prix pour les veaux d'égal T3 s'élevait à Fr. 13.58, ce qui signifie 9 centimes de plus qu'en 2011. La production était légèrement inférieure à l'année précédente.

1.4 Le marché des porcs à un niveau bas

Jusqu'à fin juillet, la quantité de viande de porc prête à la vente a augmenté de 1.7% par rapport à l'année précédente. Comparé à 2009, la quantité vendue sur le marché a augmenté de 8%. Les jours pluvieux en juin et en juillet expliquent la faible consommation

de viande de porc ; la vente était difficile également pendant les vacances d'été. Les activités pour y remédier n'ont pas apporté le succès escompté, puisque les consommateurs s'étaient d'ores et déjà habitués aux prix bas de la viande de porc. En 2012, le prix moyen payé pour les porcs d'engraissement s'élevait à Fr. 3.42 /kg de poids abattu, ce qui est de 18 centimes inférieur à la moyenne de 2011. Les conditions de production pour les engraisseurs s'avéraient plus difficiles en raison des coûts plus élevés du fourrage ; ces prix s'expliquent par la faible récolte de soja au niveau mondial.

La forte production de cochonnets a continué à mettre le marché sous pression. Au début de l'année déjà, les prix se situaient à un niveau bas. Comme de coutume au printemps, les prix ont augmenté jusqu'en avril. Toutefois, le prix le plus élevé d'environ Fr. 1.50/kg de poids vivant était toujours inférieur par rapport à celui de l'année précédente. En avril, les porcelets de 20 kg ont atteint le niveau le plus élevé avec un prix de seulement Fr. 5.90 /kg. Ensuite, la situation s'est renversée, les ventes ont diminué et les prix ont baissé par conséquent de manière continue jusqu'à atteindre Fr. 3.90 /kg fin août. Ce n'était qu'en automne que la situation sur le marché s'est nettement améliorée. En 2012, les porcelets de 20 kg depuis la ferme étaient vendus en moyenne à Fr. 4.92, ce qui représente 14 centimes de plus qu'en 2011.

1.5 Le projet des agneaux d'alpage porte des fruits

Après une chute des prix au début de l'année, le marché des agneaux ne s'est rétabli qu'après la bonne vente autour de Pâque. Comme de coutume à cette saison, et en raison du séjour des animaux sur l'alpage, l'offre a diminué, les prix ont augmenté et, à partir du mois de juin, ils s'étaient stabilisés à 10.80 Fr./kg de poids abattu pour les agneaux T3. Les années précédentes, en règle générale, les prix étaient sous pression après l'estivage. Cette année cependant, à la surprise générale, les prix ont augmenté fortement. Les premiers effets du projet de commercialisation des agneaux d'alpage se sont manifestés, l'intérêt pour ces animaux était grand. En moyenne pour l'an 2012, le prix des agneaux se situait à Fr. 10.73 /kg pour la qualité T3, ce qui correspond à peu près à la moyenne de 2011. Jusqu'au troisième trimestre, 4800 tonnes de viande de mouton ont été importées.

1.6 Le commerce d'animaux d'élevage et de rente est stable, toutefois à un niveau légèrement plus bas

Au cours du premier semestre, aux ventes aux enchères publiques, les vaches à lait changeaient de main pour un prix moyen entre 2700 et 3100 par vache; en août, ces prix ont baissé pour se fixer légèrement en-dessous de 3000 francs ; de septembre à novembre, ils se situaient entre 2800 et 2900 francs. Pour compenser les prix bas pour le lait, les producteurs de lait ont exercé de la pression sur les prix des vaches.

En 2012, seulement 258 pièces de bétail d'élevage ont été exportées, 175 de moins que durant la même période de l'année dernière. La demande à l'étranger existe bel et bien, mais malheureusement le bétail d'élevage suisse n'est pas concurrentiel sur les marchés étrangers. Le niveau du franc a encore davantage dégradé la compétitivité.

1.7 Le marché laitier reste turbulent

Après une année turbulente, les prix du lait des producteurs s'étaient stabilisés en 2011. En 2012, ces prix étaient une nouvelle fois plus fortement sous pression. Selon les observateurs des marchés de l'Office fédéral de l'agriculture, le prix moyen pour le lait industriel se situait en mai à 55.5 centimes par kg de lait et était ainsi plus bas qu'en mai 2010, lorsqu'il avait atteint un premier creux à 56,3 centimes. Une des raisons pour cette situation était la tendance générale à la baisse des prix payés pour le lait en Europe. En Suisse, le taux de change du franc suisse constituait un sérieux problème pour les exportations. Il est vrai que la quantité de fromage exportée a augmenté en 2012, mais les prix moyens du commerce extérieur ont diminué constamment. Le franc fort a par ailleurs animé le

tourisme d'achat au-delà de la frontière, influençant ainsi négativement la vente de produits laitiers et de viande en Suisse.

1.8 Les marchés internationaux sont animés

Différents analystes et institutions internationales, telle que l'Organisation internationale de coopération et de développement économique (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), partent de l'hypothèse que les marges dans le domaine de la détention d'animaux s'amélioreront ces prochaines années. Leurs estimations prévoient une hausse des prix pour les produits laitiers et animaux plus importante que celle des prix pour les fourrages. En raison de la forte demande, les cheptels s'agrandiront et la production animale augmentera. Selon certaines estimations, le prix de la viande de mouton augmentera de 4%, tandis que les prix pour la volaille resteront plus ou moins constants. Les organisations susmentionnées soulignent que les prix pour tous les types de viande se situent actuellement au niveau le plus élevé des 15 à 20 dernières années. Aussi longtemps que les moyens de production restent coûteux, les changements dans ce domaine seront minimes. La production animale globale augmentera de 1.8% par an, la production de volaille augmentera plus fortement que la moyenne et devrait atteindre 2.2%. Dans dix ans, nettement plus de la moitié de la production animale mondiale aura lieu dans les pays en voie de développement. Là, comme dans les pays industrialisés, la tendance vers un agrandissement des unités de production se poursuivra. La production durable devenant une nécessité, on assistera à un déplacement de la production et des flux internationaux du commerce, le volume des échanges augmentera.

En 2012, le prix des porcs se situait dans l'UE à 11.4 pour cent au-dessus de celui de l'année dernière et s'élevait à 1.71 Euro par kg de poids abattu. Les jeunes taureaux de la classe R3 (correspond à T3 en Suisse) ont coûté 383,73 Euro/100 kg de poids abattu en moyenne sur tous les Etats membres de l'UE. Ceci correspond à une augmentation de neuf pour cent par rapport à l'année dernière.

L'Autriche a une nouvelle fois augmenté son volume des exportations de bétail d'élevage. En 2012, 37'258 animaux ont été exportés, à savoir 2'558 animaux de plus par rapport à l'année dernière. Les principaux acheteurs étaient la Turquie avec 10'145 animaux ainsi que l'Algérie avec 8'514 animaux d'élevage. Au total, l'Autriche a exporté 78.7 pour cent de tous les animaux d'élevage dans les pays tiers de l'UE. En raison des restrictions d'exportation dues au virus de Schmallenberg, l'Allemagne a exporté environ 48'000 animaux, donc quelque 50 % d'animaux d'élevage en moins par rapport à l'année dernière.

2. Les activités du SSMB

2.1 L'assemblée des délégués

La dernière assemblée des délégués ordinaire du SSMB a eu lieu le 12 mai 2012 à l'hôtel Beaulac à Neuchâtel. Au terme de la partie statutaire, M. Markus Zemp a prononcé un discours très apprécié, consacré au développement actuel dans le domaine de la production animale en Suisse.

2.2 Le comité

Le comité du SSMB s'est réuni à deux reprises pendant l'année sous revue. La deuxième séance du comité a eu lieu dans le cadre de la sixième journée du commerce de bétail, le 27 octobre 2012 à Lupfig. Au cours de l'année sous revue, il apparaissait à l'évidence que le commerce de bétail est exposé à un important changement structurel et que

chaque acteur de la chaîne de plus-value de la production animale lutte pour conserver ses marges. Par ailleurs, la lutte pour les parts du marché, notamment entre les différentes entreprises du commerce de bétail, se durcit. Cette situation constituait dès lors le point fort des deux séances du comité.

2.3 Le comité directeur

Le comité directeur – véritable organe de pilotage du SSMB – s'est réuni à trois reprises pendant l'année sous revue. Grâce au contact quotidien intense entre les membres du comité directeur et le secrétariat, les sujets importants pour le commerce de bétail sont analysés et discutés au quotidien. Ainsi, le nombre de réunions effectives du comité a pu être réduit au minimum. Le transfert de la banque de données du trafic des animaux sur le portail internet de la Confédération agate.ch, les marchés – notamment les marchés des veaux – la formation et la formation continue, ainsi que la réglementation du transfert de la propriété dans le domaine du bétail de boucherie et la prise en charge des frais y relatifs pour la commercialisation se situaient au centre des discussions et du travail du comité directeur.

2.4 La commission de cautionnement

Dans un cas de cautionnement, un acte de défaut de bien a été issu en 2012. 412 marchands de bétail avaient conclu leur assurance de cautionnement auprès du SSMB, ce qui correspond à un montant assuré de CHF 15'138'750.00.

2.5 Commission de formation pour la formation et la formation continue

En rapport avec les formations et les formations continues dans le domaine du commerce du bétail et des transports d'animaux, le SSMB a institué les commissions *Développement professionnelle* et *Qualité*. En 2012, ces deux commissions ont organisé une réunion commune lors de laquelle les participants ont exprimé leur intention de regrouper ces deux commissions par souci d'efficacité. Lors de la réunion commune, des propositions ont été formulées à l'attention du comité de l'Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC). Ces propositions concernaient essentiellement des questions d'application pratique dans le domaine du commerce du bétail et du transport d'animaux.

2.6 Le secrétariat

En plus de la préparation et de l'exécution des tâches du comité directeur, du comité et de l'Assurance de cautionnement, le secrétariat était notamment occupé par les renseignements téléphoniques, l'élaboration de prises de position et l'entretien de contacts avec différents offices et partenaires du marché. Pendant l'année sous revue, le secrétariat était aussi particulièrement sollicité par l'organisation des cours de formation et de formation continue pour les transporteurs d'animaux et le commerce du bétail. Le secrétariat avait intégré le Système de gestion de la qualité selon la norme ISO 9001 en 2008. Le 20 décembre 2012, il a passé avec succès l'audit de surveillance. Une autre tâche importante du secrétariat était l'envoi hebdomadaire des informations rapides du SSMB.

Le Gérant a en outre représenté le SSMB dans les groupes de travail et les commissions suivants:

- Membre du comité de politique agricole de l'Union suisse des arts et métiers
- Commission de promotion de BOVES en rapport avec la promotion de la vente
- Membre du comité du groupe spécialisé TTS de Proviande
- Membre de la commission de recours PSA pour les contrôles privés des transports d'animaux

- Membre de la Commission SSMB/ASTAG développement de la profession et assurance de la qualité en rapport avec la formation et la formation continue dans le domaine des transports d'animaux
- Président de la Commission développement de la profession et assurance de la qualité en rapport avec la formation et la formation continue dans le domaine du commerce de bétail en collaboration avec les cantons
- Membres de la Commission *Marchés et pratiques commerciales* de Proviande
- Divers groupes de travail temporaires de l'Office vétérinaire fédéral, l'Office fédéral de l'agriculture et Proviande qui s'occupent de thèmes spécifiques

Différents membres représentent en outre le SSMB dans les commissions suivantes:

- Conseil d'administration Proviande
- Conseil d'administration Identitas AG
- Conseil d'administration GVFI International AG
- Commission des marchés de Proviande
- Organe de pilotage de Proviande (membre consultant du service de classification)
- CH-assurance bétail de boucherie
- Union Européenne du Commerce du Bétail et de la Viande (UECBV)
- Groupe de travail pour la nouvelle réglementation des taxes de pesage et administratives
- Etat major de crise de l'OVF en rapport avec l'apparition du SDRP en Suisse

Toutes les représentations du SSMB sont mentionnées nominativement à l'annexe 1.

2.7 Affiliation à l'UECBV

L'assemblée annuelle de l'UECBV a eu lieu les 6 et 7 juin 2012 à Paris. Le SSMB a été représenté par Otto Humbel, Stetten et Peter Bosshard, Sarn. M. Philippe Borremans (BEL) a été élu au poste de président. Le SSMB sera désormais représenté au comité de l'UECBV par Peter Bosshard, Sarn. Dans la partie thématique de l'assemblée, l'avenir du commerce de bétail et de la viande a été discuté. Il a été souligné que des 300 millions de tonnes de viande produites chaque année au niveau mondial, quelque 10 pour cent sont commercialisés. Quant à la consommation, l'on s'attend à ce que la consommation de viande doublera dans les pays émergents d'ici l'an 2050! Les représentants suisses se sont entretenus avec de nombreux représentants d'autres pays au sujet des canaux de commercialisation des animaux d'abattage. Ils ont constaté qu'il y a de sérieuses incertitudes juridiques et que les processus sont très différents.

2.8 Responsabilités

Les responsabilités ont été réglées. Il existe désormais un organigramme donnant un aperçu clair de l'organisation du Syndicat suisse des marchands de bétail. La gestion du système qualité est assurée par M. Peter Bosshard et Mme Barbara Bislin, avec le soutien d'Usys GmbH. Ce système est surveillé en permanence, amélioré et, si nécessaire, adapté. Des adaptations ont été faites dans le domaine des labels – par exemple les animaux provenant des régions de montagne et d'alpage – et en rapport avec les exigences légales. Usys GmbH a implémenté le système qualité auprès des marchands de bétail intéressés et procède aux audits internes du Syndicat et des différents marchands de bétail, garantissant ainsi le respect des exigences.

3. Activités politiques

3.1 Prises de position dans le cadre de procédures de consultation

Pendant l'année sous revue, le SSMB a pris position aux projets d'ordonnance suivants:

- Ordonnance sur les épizooties (adaptation des mesures pour lutter contre les épizooties en tenant compte des connaissances actuelles de certaines maladies)
- Ordonnance sur l'élevage (révision totale, définition de la « race pure », exhibitions des cheptels)
- Ordonnance BDTA (consultations gratuites et illimitées de l'historique des animaux et du statut BVD)
- Ordonnance sur la protection des animaux et Ordonnances de l'OVF y relatives („Adaptations dans le cadre de la révision“, réglementation de la durée du trajet, délais transitoires pour les superstructures)

3.2 Priorités dans le domaine du bétail de boucherie et de la viande

L'an 2012 a été caractérisé par de nombreuses négociations parfois très dures avec les producteurs et les transformateurs en rapport avec les frais de pesage et administratifs liés à la commercialisation des animaux d'abattage. Proviande a institué un groupe de travail chargé de traiter ce problème. Il n'a toutefois pas réussi à trouver un accord et s'est limité à émettre des recommandations en ce qui concerne les frais de pesage, indiquant que les frais administratifs devraient être réglés au niveau du droit privé. Suite à cette discussion, Micarna a édicté de nouvelles conditions d'achat, entrées en vigueur le 1^{er} mai 2012. Ces nouvelles conditions d'achat stipulent que Micarna n'achète plus des animaux d'abattage à partir de la rampe à l'abattoir, mais des demi-carcasses après le pesage. Ceci a pour conséquence une « black box » dans la chaîne de plus-value de la viande qui a donné lieu à des discussions et a été à l'origine d'un grand nombre d'expertises juridiques. Lors des nombreuses négociations avec les partenaires du marché, il s'est avéré rapidement que pour certains acteurs la réglementation claire et précise des conditions de propriété est une des premières priorités, tandis que d'autres mettent à l'avant plan une diminution des frais de commercialisation et une nouvelle réglementation de la répartition des coûts. En tout temps, le SSMB a préféré les négociations aux procédures juridiques. Ainsi, vers la fin de l'année, il a initié des négociations avec les organisations paysannes de commercialisation du domaine des porcs. Malheureusement, en 2012 aucune solution acceptée par toutes les parties concernées n'a pu être trouvée.

La nouvelle évaluation de la couleur de la viande de veau était un autre sujet de discussion tout au long de l'année sous revue. La nouvelle Ordonnance sur la protection des animaux exige qu'à partir du 1^{er} septembre 2013, tous les veaux soient nourris de manière à respecter les besoins des animaux, c'est-à-dire avec du fourrage grossier. Lors de la deuxième rencontre des acteurs du domaine des veaux, la PSA a exigé qu'à l'avenir aucune déduction ne soit apportée en raison de la couleur de la viande de veau, tandis que les transformateurs avaient en tout temps insisté sur l'importance de la différence de la couleur entre la viande de bœuf et la viande de veau. De plus, l'Union professionnelle suisse de la viande a souligné avec insistance que le consommateur devra changer ses habitudes. Proviande a institué un groupe de travail dont la tâche consiste à redéfinir les conditions d'achat de veaux. Dans un premier temps, il était possible de se mettre d'accord sur une limite d'âge de 160 jours sans déduction pour la couleur, ainsi que sur l'utilisation de l'outil pour déterminer la couleur (Minolta). La grande difficulté cependant était la définition de la valeur limite au-delà de laquelle une déduction peut être apportée pour la couleur.

Pendant l'année sous revue, Proviande a édicté de nouvelles directives concernant les marchés des veaux ; elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013. De nombreuses

discussions ont été nécessaires. La plus importante adaptation concerne l'obligation de vendre les veaux aux enchères aux marchés, ce qui nécessite différentes adaptations aux documents d'accompagnement.

L'organisation des ventes aux enchères subséquentes sur les marchés publics de bétail de boucherie qui remplacent les attributions, ainsi que l'introduction d'une nouvelle table pour l'échelonnement du poids et des prix des veaux, entré en vigueur le 1^{er} juin 2012, étaient d'autres points forts pendant l'année sous revue. L'utilisation des antibiotiques dans la détention d'animaux et les résistances y relatives chez l'être humain étaient un sujet de préoccupation largement thématiqué par les médias. A l'avenir, ce sujet devra être traité de manière ouverte et proactive afin d'éviter des conséquences négatives sur la consommation de viande.

3.3 Priorités dans le domaine de la politique agricole

Les débats au Parlement consacrés à la politique agricole 2014-17 ont caractérisé l'année sous revue. L'élément central de la nouvelle politique agricole est la modification totale du système des paiements directs et la suppression des subsides pour les détenteurs d'animaux. Contrairement à la majorité des membres de la commission économique, le Conseil aux Etats s'est prononcé contre l'échelonnement des contributions pour la sécurité de l'approvisionnement en fonction du nombre d'animaux (contributions aux détenteurs d'animaux), se ralliant ainsi au Conseil national lequel, par 100 contre 80 voix, a décidé d'abolir les contributions générales pour les animaux.

Dans le cadre des discussions de la politique agricole 2014-17, le Parlement s'est par ailleurs penché sur la réglementation des importations de viande. Le Conseil national a traité une proposition minoritaire relative à l'art. 48 de la Loi sur l'agriculture. Cette proposition minoritaire vise à attribuer les parts des contingents douaniers pour la viande des espèces bovine, ovine, caprine et équine à 40 pour cent sur la base du nombre d'animaux abattus. Par 90 voix contre 87 la proposition minoritaire a été rejetée. Le Conseil aux Etats par contre a décidé par 21 voix contre 15 de revenir à l'ancien système de distribution pour l'importation de viande, tenant compte du taux d'abattages en Suisse. Etant donné que les deux Conseils ne sont pas d'accord, les discussions se poursuivront dans le but d'éliminer les divergences. Un point est cependant incontesté : les parts des contingents douaniers de 10 pour cent des animaux achetés aux enchères des marchés publics.

Une autre discussion importante en rapport avec la politique agricole concerne l'ouverture des frontières. Dans ce contexte, le Conseil national a mandaté le Conseil fédéral d'examiner l'ouverture des marchés de l'UE pour les produits laitiers. Le Conseil national avait rejeté une motion similaire concernant la viande, ceci par 85 voix contre 76 et 11 abstentions. Cela signifie que le Conseil national ne veut pas que le Conseil fédéral examine l'ouverture du marché de la viande.

Le groupe Netzwirk Impfentscheid, dont un des représentants est le médecin naturaliste Daniel Trappitsch, a lancé le référendum contra la Loi sur les épizooties (vaccination obligatoire) réunissant quelque 51'000 signatures. Après une campagne chargée d'émotions, le peuple suisse a approuvé la nouvelle Loi sur les épizooties par 68.3 pour cent le 25 novembre 2012. L'approbation de cette loi a permis de créer la base légale pour la transition de la taxe proportionnelle à la taxe commerciale (art. 56a LFE). Ainsi, il est prévu de dissoudre le Concordat, ce qui aura pour conséquence que les marchands ne doivent pas obligatoirement être membre de l'assurance de cautionnement pour obtenir la patente du commerce de bétail. La nouvelle Loi sur les épizooties entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Le SSMB contribuera activement à l'élaboration des nouvelles

dispositions. En même temps, il examinera les nouvelles prestations d'assurance pour les membres du SSMB.

3.4 Activités et mesures en matière d'épizooties

Début février 2012, la Banque de données sur le trafic des animaux a été transférée sur le portail de la Confédération agate.ch. Ce transfert a été à l'origine de nombreux problèmes. Le SSMB s'est réuni à plusieurs reprises avec Identitas et l'Office fédéral de l'agriculture dans le but de remédier aux problèmes dus à la migration des données. Pour les marchands de bétail, le travail administratif lié à ce transfert était nettement plus grand que prévu. La stabilité du fonctionnement et la performance notamment ont créé de sérieux soucis. Par ailleurs, les descendants des animaux n'étaient plus affichés, ce qui constituait une lacune. L'impression du document d'accompagnement n'était pas satisfaisant non plus. Un sujet de préoccupation permanent reste le nombre de requêtes limité à 30 par jour pour les animaux. Identitas a augmenté temporairement cette limite à 60. Lors des discussions avec Identitas et l'OFAG, les parties ont finalement renoncé à limiter à l'avenir le nombre de requêtes relatifs à l'historiques et au statut d'épizooties des animaux.

Pendant l'année sous revue, le virus Schmallenberg a été détecté pour la première fois en Suisse ainsi que dans la majorité des pays membres de l'UE. Le virus est transmis par les moustiques. C'était dans la région septentrionale de l'Allemagne en automne 2011 qu'il a été décrit la première fois. En Suisse, les cheptels sont surveillés depuis le printemps 2012. Les premiers cas avaient été détectés en Suisse en juillet 2012, et en automne de la même année, la grande majorité des cheptels bovins était déjà infectée. Auprès d'un petit nombre d'animaux seulement la maladie s'est effectivement déclarée, bien que les anticorps aient pu être vérifiés chez la quasi-totalité des animaux.

L'assainissement de la maladie de la langue bleue et du BVD peut être considéré comme réussi. Cette maladie a été détectée pour la première fois en Suisse en octobre 2007. Suite aux vaccinations obligatoires dans les années 2008, 2009 et 2010, la Suisse a été déclarée libre de la maladie de la langue bleue en mars 2012.

Fin 2012, un nouvel assainissement BVD a pu être achevé. A partir du 1^{er} mars 2013, la surveillance BVD sera assurée à l'aide d'échantillons de lait prélevés dans les citernes ; de plus, des contrôles seront effectués de manière ciblée dans les exploitations ne fournissant pas de lait. En 2012, la proportion d'animaux PI parmi les veaux nouveau nés a diminué à 0.037% (sur 704'259 naissances seulement 262 animaux PI). A titre de rappel, en octobre 2008, la proportion d'animaux PI s'était située à 1.5 %. Pendant l'année sous revue, le commerce du bétail a été confronté à quelques problèmes en raison de jeunes animaux testés négativement par erreur. Par ailleurs, on ne doit pas sous-estimer le risque des animaux transitoirement infectés.

Au printemps et en été 2012, dans le cadre d'une étude scientifique de l'Université de Zurich consacrée à la détection précoce de la besnoitiose, l'éventuelle présence de ce virus a été examinée auprès de quelque 400 bovins récemment importés. Il s'est avéré que 4 bovins d'une exploitation étaient atteints. Les animaux provenaient de pays dans lesquels la besnoitiose est d'ores et déjà enracinée. Pour cette raison, des tests sanguins ont été exigés pour les animaux importés de certains départements de France, de toute l'Espagne et de du Portugal.

L'importation de spermes d'animaux infectés d'une station de verrats en Allemagne explique la présence du virus PRRS en Suisse. Des animaux infectés par le PRRS ont été détectés dans trois exploitations situées en Suisse orientale. Les exploitations ont été fermées, l'examen des cheptels a été ordonné. Dans une des exploitations l'infection a pu se propager, raison pour laquelle la totalité du cheptel a dû être éliminé. Des contrôles

intenses ont été faits auprès des entreprises suspectes et celles qui étaient au contact avec les exploitations infectées. En janvier 2013, l'OVF a pu annoncer la fin de l'alerte et les interdictions ont été levées. C'est entre autres grâce aux actions rapides et peu bureaucratiques de l'importateur de sperme que le virus PRRS ne s'est pas propagé davantage. Cet incident a une nouvelle fois montré que les frontières ouvertes et la globalisation grandissante du trafic d'animaux augmentent le risque d'épizooties.

3.5 Activités dans le domaine des transports d'animaux

On constate de plus en plus fréquemment que les transports d'animaux sont un élément très sensible dans la chaîne de plus-value de la viande et que les consommateurs les observent avec beaucoup d'attention. Le secrétariat a dû répondre à de nombreux appels téléphoniques, sans doute également en raison des formations et des formations continues dans le domaine des transports d'animaux. Le SSMB coordonne ses activités politiques en tout temps avec l'ASTAG.

Pendant l'année sous revue, le groupe spécialisé *Transports d'animaux et exploitations d'abattage conformes à la protection des animaux* s'est réuni à deux reprises. La commission de recours PSA (2^e instance) n'a pas eu de cas à traiter en 2012. Le gérant du SSMB a participé aux trois séances du groupe *Transports d'animaux* de l'ASTAG.

Le SSMB, l'Union suisse des paysans, l'ASTAG et les cantons, ont élaboré ensemble les aides pour la mise en application des transports d'animaux à titre professionnel. En ce qui concerne les contrôles label en vertu du droit privé effectués par la Protection suisse des animaux (PSA), un protocole des incidents a été élaboré avec la PSA, il est soumis au test pratique dans l'exploitation d'abattage Courtepin.

Le 1^{er} octobre 2012 une conférence de presse a eu lieu en collaboration avec la PSA, au sujet des formations et des formations continues dans le domaine des transports d'animaux. Cette conférence de presse s'est déroulée sur l'exploitation de Peter Wyss à Ittigen. Selon la revue de presse, cinq stations de radio et cinq chaînes de télévision ainsi que 35 médias et 21 portails en ligne ont diffusé des commentaires positifs sur les transports d'animaux en Suisse.

3.6 Contacts avec les partenaires du marché

Le SSMB tient à entretenir d'étroits contacts avec les autorités et les partenaires du marché, aussi bien avec les producteurs qu'avec les transformateurs. Ainsi, pendant l'année sous revue, de nombreuses discussions ont eu lieu avec les transformateurs, l'Office fédéral de l'agriculture et l'Office vétérinaire fédéral, l'Union suisse des paysans, Swissporc, IG marchés publics, Coop, IP-Suisse, BIO-Suisse et l'Union Professionnelle Suisse de la viande au sujet de la situation sur les marchés et des questions à gérer au quotidien. De plus, le SSMB a régulièrement échangé des idées avec les associations du commerce de bétail et les marchands de bétail dans toute l'Europe.

3.7 Politique d'information

Dans le commerce de bétail, la communication rapide d'information est déterminante. Le site internet du SSMB <http://www.viehhandel-schweiz.ch> s'est avéré très utile. Il est visité chaque jour par de nombreux intéressés. Les informations rapides du SSMB, envoyées par e-mail, se sont également avérées judicieuses.

4. Activités du Syndicat dans le domaine des prestations de service

4.1. Cours de formation et de formation continue

4.1.1 Généralités

Les formations sont planifiées, coordonnées et réalisées par le Syndicat suisse des marchands de bétail en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral, l'Office fédéral de l'agriculture, les cantons, l'ASTAG et d'autres partenaires. Le Syndicat suisse des marchands de bétail élabore le programme et le fait parvenir aux marchands de bétail. L'OVF a déclaré le SSMB, en collaboration avec ASTAG, formateur officiel du personnel du transport d'animaux (no 08/0040, valable jusqu'au 27 janvier 2014). Pour la formation et la formation continue dans le domaine du commerce de bétail, le SSMB a conclu un contrat de prestations avec les cantons, valable jusqu'au 31 août 2015. Le programme est régulièrement mis à jour.

En 2012, les cours de formation et de formation continue suivants ont eu lieu sous l'égide du SSMB:

- 2 cours de base *transports d'animaux* avec 31 participants au total (formation de deux jours)
- 1 cours d'introduction *commerce de bétail* avec 30 participants au total (formation de 3 jours)
- 2 cours de base *commerce de chevaux* avec 54 participants au total (formation d'un jour)
- 25 formations continues reconnues en vertu de l'Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (OACP) avec 341 participants au total, correspondant à une capacité de 86 % (durée du cours : 7 heures)
- 4 cours ouverts consacrés au *commerce de bétail et le transport d'animaux*, sans reconnaissance OACP, avec 85 participants au total (durée du cours: 7 heures)
- 2 cours de formation continue *commerce de chevaux* avec 57 participants au total (durée du cours : 7 heures)
- 18 cours de formation continue totalisant total 641 heures (durée des cours : 1-7 heures, selon la demande)

Si l'on nivelle tous les cours de formation et de formation continue à 7 heures, le SSMB a assuré ce service pendant 50 jours à 7 heures, dont 1'187 personnes ont bénéficié.

La 6^e Journée du commerce de bétail a eu lieu le 27 octobre 2012 au restaurant Ochsen à Lupfig. Quelque 90 marchands de bétail y ont participé.

4.1.2 Banque de données pour la gestion de la formation et de la formation continue

Pendant l'année sous revue, la banque de données pour la gestion de la formation et de la formation continue pour le personnel du transport d'animaux et le commerce de bétail a été complétée et adaptée en étroite collaboration avec Martha Software, Gipf-Oberfrick. L'introduction de la patente limitée pour le commerce de chevaux et le transport de chevaux a nécessité une adaptation du logiciel. De même, le logiciel a dû être adapté dans le domaine de la vérification des heures de formation continue en raison de durées de validité et d'applications qui varient selon les cantons. La banque de données fonctionne très bien; aujourd'hui on ne saurait plus s'en passer pour l'administration des cours et pour le contrôle des formations et de formations continues.

4.2 Le management de la qualité du SSMB

4.2.1 Clients et fournisseurs

Dans le but d'optimiser la situation pour la branche professionnelle, le Syndicat suisse des marchands de bétail collabore étroitement avec les marchands, les clients et les fournisseurs. Il montre aux marchands de bétail les tendances perceptibles sur le marché.

Par l'envoi hebdomadaire des informations rapides, le SSMB informe ses membres sur les tendances aux marchés et sur l'évolution des différents secteurs du marché.

Le contact permanent du Syndicat avec les grands clients permet de connaître les exigences spécifiques qui peuvent ainsi être communiquées aux marchands concernées.

Le Syndicat évalue en outre la satisfaction des grands clients.

Il est dans l'intérêt du Syndicat et de ses marchands de bétail, de maintenir de bons contacts avec les clients et les fournisseurs par des entretiens personnels. Le contact personnel, l'élimination immédiate de tout défaut ainsi que l'intervention rapide en cas de réclamation sont indispensables pour avoir des clients satisfaits et des fournisseurs fiables.

4.2.2 Evaluation des objectifs

Objectif	Analyse	Evaluation
Suppression de la taxe proportionnelle et nouvelle réglementation de la taxe commerciale en combinaison avec un éventuel fonds national contre les épizooties.	Voir aussi point 3.3. du rapport annuel. Le 25.11.12, le peuple a accepté la nouvelle Loi sur les épizooties. Entrée en vigueur: 1 ^{er} janvier 2014	Elle correspond aux idées du SSMB. La collaboration du SSMB lors de l'élaboration des détails est garantie.
Simplification des contrôles des transports d'animaux pour les exploitations QS (PSA, cantons).	L'objectif a été partiellement atteint. Les contrôles PSA ont été nettement améliorés. Les cantons ont augmenté la densité des contrôles.	Ce sujet doit être traité en permanence. Une bonne tendance se dessine.
Protocole d'incidents PSA, contrôles des transports d'animaux. Remise après le contrôle.	Voir aussi point 3.5 du rapport annuel. Un test pratique a eu lieu à Courtepin. La phase des tests sur le terrain dure jusqu'au 30.6.2013.	Les retards de livraison constituent le principal problème. Il faut attendre les résultats.
Définitions de l'activité à titre professionnel, de l'aptitude au transport et de la durée du trajet.	Activité à titre professionnel voir point 3.5. Avec les cantons, une solution a pu être trouvée pour la branche. Durée du trajet: dans le cadre de la procédure de consultation de la Loi sur la protection des animaux (point 3.1 du rapport annuel).	La question de l'aptitude au transport n'a pas encore été résolue à satisfaction. Adaptation des documents de formation. Il sera difficile d'arriver à une application uniforme.
Application uniforme des déductions pour les arrières CH-assurance bétail de boucherie.	Adaptation du règlement CH-assurance bétail de boucherie. GB facteur 2 du prix de poids abattu pour abats, quartiers arrière sans bavettes.	Les commentaires de la pratique sont positifs. La situation s'est calmée.
Intervention auprès des	Activité du Syndicat en cours.	C'est un sujet permanent. Les

Objectif	Analyse	Evaluation
transformateurs dans le but d'appliquer des systèmes de paiement corrects.	La situation du marché (offres limitées) favorise les efforts.	lois du marché doivent être acceptées.
Poursuite de l'optimisation des formations et des formations continues dans le domaine du commerce de bétail et du transport d'animaux	Voir point 4.1.1 du rapport annuel. Lors de 50 cours journaliers à 7 heures 1'187 personnes ont bénéficié d'une formation ou d'une formation continue.	Les cours sont jugés bons à très bons. Principal point critiqué: Exposés avec contenus parfois identiques dans différents cours. En partie PSA.
Introduction du système d'assurance qualité auprès du Syndicat et des marchands de bétail	Voir également point 4.2 du rapport annuel. Audit de contrôle le 20.12.12 selon la norme ISO 9001:2008. Le 31.12.12, 86 marchands de bétail adhèrent à la solution pour la branche.	Micarna et Ernst Sutter AG également exigeront à l'avenir la certification des marchands de bétail. La date d'introduction de cette prescription n'est pas encore connue.
Collaboration active en cas d'éventuelle introduction des subsides pour l'exportation de bétail.	En 2011, le Parlement avait déjà rejeté le projet définitivement. Le 12 mars 2012, le Conseil national a rejeté également la décision de financement.	Il semble que la politique agricole souhaite réduire de manière ciblée les cheptels de bovins (AP 14-17). CH a besoin des remotes d'élevage internes pour le renouvellement des cheptels.
Collaboration politique active en vue de l'optimisation du système d'importation de viande. Réintroduction de l'abattage comme prestation en Suisse.	Voir également point 3.3 du rapport annuel. Différence entre le Conseil aux Etats et le Conseil national en rapport avec l'art. 48 de la loi sur l'agriculture AP 14-17.	Les décisions ont été prises de justesse aux deux Conseils. Le Conseil national a rejeté la proposition par 3 voix. L'issue de la procédure d'élimination des divergences est incertaine.
Collaboration active dans les groupes de travail coûts de pesage et administratifs.	Voir point 3.2 du rapport annuel. Dossier difficile et pénible. Le commerce se déroule entre les producteurs et les transformateurs.	Le SSMB préfère les négociations aux procédures juridiques.
Prévention des épizooties et lutte contre les épizooties	Voir aussi point 3.4 du rapport annuel. La prévention des épizooties et la lutte contre les épizooties portent leurs fruits. Les mesures de l'OVF dans le domaine de la BVD, de la maladie de la langue bleue, du PRRS, du virus de Schmallerberg et de la besnoitiose sont efficaces et montrent des effets à long terme. Le statut des épizooties est bon et reconnu au niveau international.	La prévention des épizooties et la lutte contre les épizooties peuvent être considérées comme très efficaces. Grâce à la bonne collaboration avec les autorités vétérinaires et un système d'information efficace, les mesures nécessaires peuvent être introduites immédiatement en cas d'épizootie.
Représentation de la branche du commerce	Le SSMB assure une représentation de la branche très intense et très	Le SSMB entretient activement le réseau existant. Le Comité

Objectif	Analyse	Evaluation
du bétail au niveau politique	respectée. Les entretiens annuels avec les transformateurs, les contacts réguliers avec les autorités et les organisations de la branche, les contacts internationaux par le biais de l'UECBV et des collègues du commerce, font partie des principales mesures.	directeur et le secrétariat accordent la priorité à l'élargissement de ce réseau. Des voies de décision directes permettent d'agir rapidement.
Communication	Chaque semaine, le Syndicat envoie par voie électronique une Newsletter contenant des informations d'actualité sur les marchés, etc.	La Newsletter est accueillie favorablement. Le problème réside dans la possibilité d'atteindre les membres ne disposant pas de connexion internet.

Les conclusions élaborées seront prises en considération lors de la formulation des objectifs et de la conception des programmes annuels ; elles seront surveillées en permanence.

4.2.2 Evaluation de la politique de gestion

La politique de gestion a été définie lors de la mise en place du système de gestion en 2008. Elle détermine la stratégie du Syndicat suisse des marchands de bétail. La concordance entre la politique de gestion et les objectifs de gestion permet de garantir une amélioration constante. La stratégie reflète la politique du Syndicat suisse des marchands de bétail. Les éléments stratégiques constituent le fondement des objectifs en matière de gestion 2013.

4.2.3 Evaluation du système de gestion

Le système de gestion peut également être considéré comme très bon. Ceci est confirmé par les déclarations et réactions positives des marchands de bétail adhérant à la solution par branche. Les marchands de bétail jugent le système efficace, clair et facilement applicable dans le travail quotidien. Leur évaluation de l'organisation des formations et de la politique d'information est également très positive.

Il est prévu de poursuivre l'évaluation du système de gestion afin de reconnaître suffisamment tôt les tendances et, le cas échéant, de pouvoir prendre des mesures en conséquence. La maison Usys GmbH soutient le Syndicat dans le maintien et le développement du système de gestion.

4.2.4 Changements ayant des conséquences sur le système de qualité

En 2012, on n'a pas constaté de changements significatifs ayant des conséquences sur le système de management. Ce dernier est complété et adapté en permanence aux situations actuelles.

L'Ordonnance sur les dénominations «montagne» et «alpage» appliquées aux produits agricoles et aux aliments sur la base de ces produits agricoles (ODMA) a donné lieu à des discussions. Dans un premier temps, il convenait de clarifier la question de principe, à savoir si le commerce de bétail est soumis à l'obligation de certification et si oui, à partir de quelle date. En collaboration avec Usys GmbH il sera possible d'intégrer cette certification au système d'assurance qualité ordinaire du SSMB. Notre service de certification, Swiss-TS, est par ailleurs accrédité pour la certification de l'Ordonnance sur

les dénominations «montagne» et «alpage». Le SSMB tient à pouvoir utiliser de telles synergies, évitant ainsi des coûts supplémentaires.

A l'avenir, le concept de formation sera fortement élargi afin de pouvoir appliquer les exigences de manière judicieuse et efficace.

4.2.5 Résultats des audits

Les conseillers externes Richard Suter et Christian Thürig, Usys GmbH, ont procédé aux audits internes annuels auprès des marchands de bétail. Ces audits permettent d'examiner le respect des exigences formulées dans les normes ainsi que celles du Syndicat. Aucun écart n'a été constaté. Les recommandations ont été prises en compte et mises en œuvre.

En 2012, 2 nouveaux marchands de bétail ont adhéré à la solution par branche, alors que 3 marchands de bétail ont décidé de se retirer. Tous les audits de certification se sont terminés avec succès, aucun écart n'a pu être constaté, aucune instruction n'a été donnée ; quelques recommandations ont été formulées, et toutes ont été appliquées immédiatement. Actuellement 86 membres ont choisi la solution de la branche selon la norme ISO 9001:2008.

Année	Nouvelles exploitations certifiées	Total exploitations certifiées selon la solution de la branche du SSMB
2008	5	5
2009	4	9
2010	71	80
2011	9	87
2012	2	86

Le 25.10.2012, les conseillers externes Richard Suter et Christian Thürig, Usys GmbH ont procédé à l'audit interne auprès du secrétariat du SSMB. L'audit a révélé une très bonne image du maintien du système de management et de l'application des exigences normatives; aucun écart n'a été constaté. Le système devra désormais être maintenu et développé en permanence.

L'audit externe auprès du secrétariat du SSMB, par M. Martin Ruch, Swiss TS, a eu lieu le 20.12.2012 et s'est terminé avec succès. Aucun écart n'a été constaté. Les quelques recommandations et remarques ont été prises en considération et appliquées lors de l'audit même.

Le système de gestion peut être implémenté et certifié rapidement et simplement auprès des marchands de bétail intéressés. Les audits internes permettront à l'avenir de surveiller les exigences standard et de détecter les points faibles ainsi que les potentiels d'amélioration.

Les résultats détaillés de tous les audits internes et externes figurent dans les rapports d'audit.

4.2.6 Mesures préventives, de rectification et d'amélioration

Suite aux remarques internes, les principales erreurs et les problèmes suivants ont été détecté:

- Les attributions sur les marchés publics devront être remplacées par le système de la vente aux enchères subséquente.

- Le transfert de la BDTA sur le portail de la Confédération agate.ch est à l'origine de nombreux commentaires négatifs. L'image de la BDTA en souffre!
- Les dispositions d'achat de Micarna introduites au 1^{er} mai 2012 prévoient le transfert de la propriété après le pesage. Une forte incompréhension a été à l'origine de plusieurs expertises juridiques.
- La règle limitant à 30 le nombre de requêtes par jour auprès de la BDTA n'est toujours pas satisfaisante.
- La déduction BDTA de Fr. 2.50 pour le gros bétail et les veaux a donné lieu à des discussions. La Fédération suisse des engraisseurs de veaux a fait savoir au SSMB que cette déduction ne sera plus tolérée.
- Le nouveau contrat cadre de Suisseporcs n'est pas équilibré et a été élaboré sans la participation du commerce du bétail.
- Les cours de la PSA sont fortement critiqués. Ces critiques s'expliquent essentiellement en raison de thèmes identiques traités dans plusieurs cours.
- Il existe des incertitudes quant aux prescriptions de certification en rapport avec l'application de l'Ordonnance sur la dénomination «montagne» et «alpage».
- Les contrôles des transports d'animaux en vertu du droit public ont pour conséquence des attentes, allant parfois jusqu'à 3 heures!

A l'occasion des audits internes et des audits de certification auprès des marchands de bétail, aucun écart n'a été constaté. Les remarques et recommandations ont été immédiatement appliquées.

Les mesures de rectification et préventives doivent être appliquées sans tarder; elles permettent une amélioration et contribuent au développement du système de gestion. Les mesures de rectification et préventives qui ne peuvent pas être appliquées immédiatement, sont prises en considération dans la planification de l'année suivante.

4.2.7 Recommandation en vue des améliorations

Le système qualité doit être maintenu, mis à jour et intégré auprès de certains marchands de bétail en vue de leur certification.

5. Remerciements

Au terme de cette année, je tiens à remercier le gérant, Peter Bosshard, pour l'accomplissement diligent des travaux opérationnels, ainsi qu'au Vice-président et Président de la Commission de cautionnement Otto Humbel. J'aimerais remercier également les membres du Comité directeur et du Comité de leur grand soutien. J'adresse mes remerciements aux transformateurs qui achètent les produits de l'économie bovine auprès du commerce de bétail. Les autorités cantonales de surveillance et les offices fédéraux compétents de nos activités méritent tout autant notre reconnaissance pour la bonne collaboration et leur compréhension pour les préoccupations et demandes du commerce de bétail. J'aimerais intégrer dans mes remerciements tous les Présidents de section de leurs excellentes et précieuses activités dans les régions et domaines spécifiques. Pour terminer, je tiens à remercier les commerçants qui s'engagent en faveur du commerce libre.

Carlo Schmid-Sutter
Président du Syndicat suisse des marchands de bétail